



# Bruges

Le 21/08/2024

**DEC-2024-67**

PTO/Centre juridique/GA-EF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20240821-DEC-2024-67-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2024

Publication : 05/09/2024

## DÉCISION

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté du Maire n°2024-PERM-13 en date du 31 janvier 2024, reçu en Préfecture de la Gironde le 1<sup>er</sup> février 2024, portant délégation de fonction à Frédéric GIRO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délégué à la culture, à l'animation de la ville, à la vie associative et aux finances,

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a souhaité organiser une représentation du spectacle « Fly me to the moon », le 06 septembre 2024 au sein du Parc Treulon situé Rue du Carros 33520 Bruges,

**CONSIDÉRANT** le **contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Fly me to the moon »** proposé par la **Société LEANDRE SL** dont le siège social est situé c/ Ferraters 8, 08310 ARGENTONA (Espagne), représentée par son Gérant, Leandre RIBERA TURRO,

**Le Maire DÉCIDE,**

- **De signer** le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle FLY ME TO THE MOON avec la Société LEANDRE SL (SIRET 538 014 192 00016) pour une représentation prévue le 06 septembre 2024 au Parc Treulon sis Rue du Carros à BRUGES (33520),
- **De payer** à la Société Leandre SL, sur présentation d'une facture, la somme totale de **4 086,30€ HT** soit **4 311,05€ TTC (TVA 5,5%)** décomposée comme suit :
  - 3 692,50€ TTC au titre de la cession du spectacle
  - 422,00€ TTC au titre des frais de transport
  - 196,55€ TTC au titre des défraiement repas
- **De prendre en charge** directement l'hébergement ainsi que les droits SACD et les droits de mise en scène,

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire,



**Frédéric GIRO**